

fondée de prime abord, ce qui indique qu'une tentative a été faite en ce sens. La question va revenir sur le tapis très bientôt.

La troisième façon d'entraver toutes les initiatives du régime des comités est d'invoquer le Règlement à la Chambre dans l'espoir que l'Orateur acceptera l'objection, empêchant ainsi le comité de présenter son rapport. Le gouvernement ne permet pas à ses membres d'appuyer des amendements législatifs ou d'accepter le rapport du comité à la Chambre. Si le rapport parvient à la Chambre, il espère en empêcher l'adoption en invoquant le Règlement.

La quatrième solution, monsieur l'Orateur, est de prier la Chambre de le renvoyer au comité pour révision. La cinquième consiste à annuler complètement l'effet global des recommandations. C'est ce qui se produit aujourd'hui.

Le leader de l'opposition à la Chambre et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont dit quel serait l'effet de l'amendement proposé par le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand). La manière tout indiquée d'en disposer aurait été de permettre que la Chambre soit saisie de la recommandation du comité. C'est ce qui aurait dû se faire. La Chambre n'était pas tenue d'accepter la recommandation, mais on aurait dû fournir l'occasion de présenter cette recommandation et le rapport qui en demande l'adoption. La Chambre aurait ainsi pu prendre sa décision.

En regardant les banquettes d'en face ce soir, je me demande combien de députés voteraient s'ils étaient tenus de se prononcer sur cette question. Il y avait environ 20 membres du comité le soir où le rapport a été recommandé au Parlement. Ils ont tous voté «pour» sauf deux, qui se sont abstenus.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député qu'il doit s'en tenir à l'amendement dont nous sommes saisis et ne pas critiquer un vote de procédure en comité ou un aspect de procédure du problème, qui a déjà été réglé tantôt.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, je réclame votre indulgence. En tant que membres du comité, nous sommes dans une situation délicate. Il y a 20 membres de notre comité présents ce soir et la Chambre prononce un vote de défiance à l'égard de ce comité. C'est peut-être là le point le plus important.

[M. Lundrigan.]

J'étais membre du comité à l'époque. Je le suis toujours. Les membres du comité n'auront pas le choix; ils devront démissionner si la Chambre renvoie le rapport, en proposant un amendement qui aura pour effet d'annuler l'effet global de notre rapport en ce qui concerne ledit problème de transports. La Chambre demande aussi un vote de défiance à l'égard du président du comité. Ce dernier, qui est à la Chambre depuis 20 ans, est si embarrassé qu'il est prêt à démissionner. Le député de Notre-Dame-de-Grâce devrait être honteux de siéger ici ce soir, après les remarques qu'il a faites sur le président de son comité.

M. Allmand: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais parlé du président du comité cet après-midi.

M. Lundrigan: Je ne nommerai pas le député. Le député de Notre-Dame-de-Grâce a lancé son boomerang.

Nous nous sentons gênés comme membres de ce comité. Il nous semble que nous ne pouvons faire autrement que de démissionner. Le leader de la Chambre demande un vote de défiance. Sa cohorte, qu'il a si bien entraînée, demande un vote de défiance à l'égard du président de notre comité. Les vis-à-vis ne toléreront pas ces menaces, cette tyrannie et ces brimades de la part du leader de la Chambre. On veut nous intimider parce que nous avons fait une recommandation. Je ne comprends pas le langage par signes du député de Notre-Dame-de-Grâce, mais je puis m'imaginer ce qu'il veut dire.

Nous affirmons qu'à titre de comité, nous avons le droit de faire des recommandations sur tout ce qui a trait au gouvernement du pays. Il représente le gouvernement suprême du Canada à la Chambre. On nous a opposé un vote de défiance. Peut-être est-ce par une faible marge seulement, car je crois que le peuple canadien ne se trompe généralement pas quand il élit ses députés. J'espère qu'il n'a pas fait trop d'erreurs.

Une voix: Il en a fait une, à notre connaissance!

M. Lundrigan: On versera des larmes dans Notre-Dame-de-Grâce et les circonscriptions des autres députés qui en avaient si long à dire. Je n'en dirai pas plus long. Les députés peuvent faire ce que bon leur semble en dirigeant le pays, mais je ne puis tolérer que tout ce système gouvernemental fasse fausse route